

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 20.10.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **weber.prim 806 Komp.B**

Numéro de la fiche de données de sécurité : XXP015285-b

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / du mélange Résine époxy

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Saint-Gobain Weber AG

Täferenstrasse 11b

CH - 5405 Baden-Dättwil

Phone:+41(0) 56 484 24 24

e-mail: sds.ch@saint-gobain.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique (info@toxinfo.ch),

En cas d'urgence : tél.145 (seulement en Suisse) ou +41 44 251 51 51 (depuis l'étranger)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2 H361f Susceptible de nuire à la fertilité.



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

CH2

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 20.10.2023

Nom du produit: weber.prim 806 Komp.B

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07 GHS08 GHS09

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

4-tert-butylphénol
m-phénylènebis(méthylamine)
3,3,5-triméthylhexaméthylène-diamine

Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les vapeurs.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 98-54-4	4-tert-butylphénol	Liste I; II
--------------	--------------------	-------------

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Préparations

Description : Durcisseur de résine composite à base d'amines et de polyamines

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 20.10.2023

Nom du produit: weber.prim 806 Komp.B

(suite de la page 2)

Composants dangereux :

CAS: 98-54-4 EINECS: 202-679-0 Numéro index: 604-090-00-8 Reg.nr.: 01-2119489419-21-xxxx	4-tert-butylphénol ⚠ Repr. 2, H361f; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); ⚠ Skin Irrit. 2, H315	≥10-<25%
CAS: 1477-55-0 EINECS: 216-032-5 Reg.nr.: 01-2119480150-50-xxxx	m-phénylenebis(méthylamine) ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412, EUH071	10-20%
CAS: 100-51-6 EINECS: 202-859-9 Numéro index: 603-057-00-5 Reg.nr.: 01-2119492630-38-xxxx	Alcool benzylique ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	5-10%
CAS: 25620-58-0 EINECS: 247-134-8	3,3,5-triméthylhexaméthylène-diamine ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	5-10%

SVHC

CAS: 98-54-4 | 4-tert-butylphénol

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Si elle est inconsciente, placez-la en position latérale stable et consultez un médecin stable et consulter un médecin

après inhalation : Apporter de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables.

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion :

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 20.10.2023

Nom du produit: weber.prim 806 Komp.B

(suite de la page 3)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NO_x)

Monoxyde de carbone (CO)

Ammoniac (NH₃)**5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité :**

Porter un vêtement de protection intégral.

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres indications:

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas parvenir dans les eaux, les canalisations ou le sol.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Garder les récipients/emballages hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 20.10.2023

Nom du produit: weber.prim 806 Komp.B

(suite de la page 4)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ventiler suffisamment les locaux de stockage et de travail.

Stocker uniquement dans le récipient d'origine non ouvert.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Ne pas stocker avec des acides.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés.

Température de stockage recommandée : 5-30°C

Classe de stockage : Storage class (according to VCI-concept): 8A - Flammable corrosive substances

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

DNEL		
CAS: 98-54-4 4-tert-butylphénol		
Oral	Derived No Effect Level	0,026 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Dermique	Derived No Effect Level	0,071 mg/kgxday (worker systemic long term value)
		0,026 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	0,5 mg/m ³ (worker systemic long term value)
		0,09 mg/m ³ (consumer systemic long term value)
CAS: 1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)		
Dermique	Derived No Effect Level	0,33 mg/kgxday (worker systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	1,2 mg/m ³ (worker systemic long term value)
		0,2 mg/m ³ (worker local long term value)
CAS: 100-51-6 Alcool benzylique		
Oral	Derived No Effect Level	4 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Dermique	Derived No Effect Level	8 mg/kgxday (worker systemic long term value)
		4 mg/kgxday (consumer systemic long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	22 mg/m ³ (worker systemic long term value)
		5,4 mg/m ³ (consumer systemic long term value)
PNEC		
CAS: 98-54-4 4-tert-butylphénol		
Predicted No-Effect Concentration		0,001 mg/l (sea water rating factor)
		0,01 mg/l (fresh water rating factor)
CAS: 1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)		
Predicted No-Effect Concentration		0,0094 mg/l (sea water rating factor)
		0,094 mg/l (fresh water rating factor)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 20.10.2023

Nom du produit: weber.prim 806 Komp.B

(suite de la page 5)

Composants présentant des valeurs limites biologiques:	
CAS: 98-54-4 4-tert-butylphénol	
BAT (Suisse)	2 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: p-ter-Butylphenol
No CAS Désignation de la substance % Type	
Valeur Unité	
CAS: 98-54-4 4-tert-butylphénol	
VME (Suisse)	Valeur à court terme: 1,0 mg/m ³ , 0,16 ppm Valeur à long terme: 0,5 mg/m ³ , 0,08 ppm S B;
CAS: 1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)	
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³ H S;
CAS: 100-51-6 Alcool benzylque	
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 22 mg/m ³ , 5 ppm H SSc;

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou de la révision de cette fiche de données de sécurité.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Au travail, ne pas manger ni boire

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Après manipulation de ce produit, utiliser une crème hydratante pour la peau.

Protection respiratoire :

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire;

en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil respiratoire autonome.

Filtre respiratoire court terme :

Filtre A2

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / au mélange.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Butyle

Nitrile, NBR

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 20.10.2023

Nom du produit: weber.prim 806 Komp.B

(suite de la page 6)

composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique	liquide
Couleur :	jaunâtre
Odeur :	aminée
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
Point d'éclair	non applicable
Température d'inflammation :	Non déterminé.
pH	Non déterminé.
Viscosité :	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
dynamique :	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau :	partiellement miscible
Pression de vapeur :	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative	
Densité :	non déterminée

9.2 Autres informations

Aucune.

Aspect:

Forme : liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Minimum ignition energy

Test de séparation des solvants : Non déterminé.

Changement d'état

Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger

physique

Substances et mélanges explosibles néant

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 20.10.2023

Nom du produit: weber.prim 806 Komp.B

(suite de la page 7)

Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Forte réaction exothermique aux acides

Polymérisation par dégagement de chaleur

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
CAS: 98-54-4 4-tert-butylphénol			
Oral	LD50	>2.000 mg/kg	(Rat)
CAS: 1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)			
Oral	LD50	930 mg/kg	(Rat)
Dermique	LD50	>3.100 mg/kg	(lapin)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 20.10.2023

Nom du produit: weber.prim 806 Komp.B

(suite de la page 8)

CAS: 100-51-6 Alcool benzylique

Oral	LD50	1.620 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>4,178 mg/l (Rat)

CAS: 25620-58-0 3,3,5-trimethylhexamethylene-diamine

Oral	LD50	910 mg/kg (Rat)
------	------	-----------------

de la peau :

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

des yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation :

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

CAS: 98-54-4	4-tert-butylphénol	Liste I; II
--------------	--------------------	-------------

Listes des Perturbateurs Endocriniens de l'UE : Liste I des perturbateurs endocriniens identifiés dans l'UE, Liste II des substances en cours d'évaluation dans l'UE, Liste III des perturbateurs endocriniens dans certains pays de l'UE

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (H411).

Type d'essai/Concentration effective/Méthode/Evaluation

CAS: 98-54-4 4-tert-butylphénol

LC50/96h	1 mg/l (poisson)
EC50/48h	3,9 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	14 mg/l (Selenastrum capricornutum (Green algae))
NOEC (72h)	0,32 mg/l (algue)
NOEC (21d)	0,73 mg/l (Daphnia magna)

CAS: 1477-55-0 m-phénylènebis(méthylamine)

LC50/96h	87,6 mg/l (Oryzias latipes)
EC50/48h	15,2 mg/l (Daphnia magna)

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 20.10.2023

Nom du produit: weber.prim 806 Komp.B

(suite de la page 9)

EC50/72h	20,3 mg/l (scenedesmus subspicatus (Algae))
CAS: 100-51-6 Alcool benzylique	
LC50/48h	260 mg/l (Daphnia magna) 645 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))
LC50/96h	10 mg/l (Lepomis macrochirus (Sunfish)) 460 mg/l (Pimephales promelas (Minnow))
EC50/24h	400 mg/l (Daphnia magna)
EC50/48h	230 mg/l (Daphnia magna)
EC50/96h	400 mg/l (Daphnia magna) 640 mg/l (scenedesmus subspicatus (Algae))
EC50/72h	770 mg/l (algue)
NOEC (72h)	310 mg/l (algue)
NOEC (21d)	51-66 mg/l (Daphnia magna)
EC 10	400 mg/l (Pseudomonas putida)
CAS: 25620-58-0 3,3,5-trimethylhexamethylene-diamine	
LC50/48h	174 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))
LC0/96h	150 mg/l (Leuciscus idus (Goldorfe))
EC50/24h	31,5 mg/l (Daphnia magna)
EC50/72h	29,5 mg/l (scenedesmus subspicatus (Algae))
EC 10	72 mg/l (Pseudomonas putida)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications : Le produit est difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

CAS: 98-54-4 4-tert-butylphénol

EBAB | 3 log Pow

CAS: 100-51-6 Alcool benzylique

EBAB | 1,05 log Pow (Bioaccumulation)

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes

Remarque :

Le produit contient des substances qui provoquent une modification locale du pH et qui ont, par conséquent, un effet nuisible sur les poissons et les bactéries.

Le produit contient des substances exerçant une action toxique sur les poissons et les bactéries.

Toxique chez les poissons.

Comportement dans les stations d'épuration:

Type d'essai Concentration effective Méthode Evaluation

CAS: 100-51-6 Alcool benzylique

EC 50 (3h) | 79 mg/l (scenedesmus quadricauda (Algae))

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 20.10.2023

Nom du produit: weber.prim 806 Komp.B

(suite de la page 10)

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

Après mélanger avec le composant résineux, remettre une partie dans le conteneur du durcisseur, bien mélanger et reverser cette masse. Les produits à base de résine époxy qui ont durci ne sont pas des déchets nécessitant une surveillance particulière et peuvent être éliminés, en règle générale, comme des déchets industriels appertentés qux déchets domestiques.

Catalogue européen des déchets

07 02 08*	autres résidus de réaction et résidus de distillation
-----------	---

Emballages non nettoyés :

Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Eliminer conformément aux réglementations locales/nationales en vigueur.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA	UN2735
------------------------	--------

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (m-phénylenebis(méthylamine)), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
IMDG	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (m-phénylenebis(méthylamine)), MARINE POLLUTANT
IATA	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (m-phénylenebis(méthylamine))

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 20.10.2023

Nom du produit: weber.prim 806 Komp.B

(suite de la page 11)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe 8 (C7) Matières corrosives.
Étiquette 8

IMDG



Class 8 Matières corrosives.
Label 8

IATA



Class 8 Matières corrosives.
Label 8

14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : 4-tert-butylphénol

Marine Pollutant:

Oui

Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

Indice Kemler :

80

No EMS :

F-A,S-B

Segregation groups

(SGG18) Alkalis

Stowage Category

A

Segregation Code

SG35 Stow "separated from" SGG1-acids

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

Indications complémentaires de transport :

ADR

Quantités limitées (LQ)

1L

Quantités exceptées (EQ)

Code: E2
Quantité maximale nette par emballage intérieur:
30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur:

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 20.10.2023

Nom du produit: weber.prim 806 Komp.B

(suite de la page 12)

Catégorie de transport	500 ml 2
Code de restriction en tunnels	(E)
IMDG	
Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (M-PHÉNYLENEBIS(METHYLAMINE)), 8, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) (Liste des substances candidates, annexes XIV et XVII)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) 2020/878 (modifiant l'annexe II de REACH relative à la compilation des fiches de données de sécurité)

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 cf. section 2

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO E2 Danger pour l'environnement aquatique

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Restriction: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 20.10.2023

Nom du produit: weber.prim 806 Komp.B

(suite de la page 13)

Prescriptions nationales :

Indications sur les restrictions de travail :

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

Classement des liquides pouvant polluer les eaux:

Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substances of Very High Concern (SVHC) d'après le règlement REACH, Article 57 :

CAS: 98-54-4	4-tert-butylphénol
--------------	--------------------

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Phrases importantes

La liste des mentions de danger ci-dessous est le texte intégral des mentions de danger mentionnées dans cette fiche de données de sécurité (en particulier dans la section 3) et est communiquée conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, et aux amendements suivants (règlement (UE) 2020/878). Les mentions indiquées ici ne se réfèrent pas au produit lui-même, mais aux ingrédients individuels contenus dans le produit, et sont fournies à titre d'information.

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisation cutanée Toxicité pour la reproduction Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
--	--

Service établissant la fiche technique de sécurité: Department research & development

Contact : Isabelle Kazandjian Phone: 0041 (0)79 382 51 09

Numéro de la version précédente: 6

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.10.2023 Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 20.10.2023

Nom du produit: weber.prim 806 Komp.B

(suite de la page 14)

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organisation
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL : dose dérivée sans effet (REACH)
PNEC : concentration prédite sans effet (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation)
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Conformément à l'annexe II du règlement REACH, les sections modifiées dans cette version de la fiche de données de sécurité par rapport à la version précédente sont marquées avec des astérisques.

CH2